



ORANGE, le 11 Mai 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

**D. A. C.
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

RUE CONTRESCARPE -

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de pose de chambre TELECOM, **Rue Contrescarpe**, pour les besoins de l'intervention sur trottoir :
- La circulation des véhicules de toutes sortes, pourra être momentanément perturbée lors des entrées sorties du véhicule et engins de chantier (accès/sortie trottoir).
- La circulation piétonne sera interdite et sera renvoyée sur le trottoir d'en face, par mesures de sécurité.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 14 Mai 2020 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 1 mois, sous l'entière responsabilité de la Société LOCA MTP de MARSEILLE (13).

